

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de New Richmond tenue le 23^e jour de mars 2015, à compter de 18 h 30, dans la salle 214 de l'hôtel de ville de New Richmond

Sont présents les conseillers : Messieurs François Bujold, Jean Cormier, René Leblanc, Jean-Pierre Querry et Jacques Rivière, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Éric Dubé.

Est absente : Madame Geneviève Braconnier, conseillère, ayant justifié son absence.

Assistent également à la réunion Monsieur Stéphane Cyr, directeur général et Madame Céline LeBlanc, greffière.

Vérification du quorum

Le quorum étant constaté, les délibérations débutent.

ADMINISTRATION

77-03-15

1. Offre d'achat – Niveleuse

Considérant qu'un avis public de vente d'équipements a été publié dans le journal Transgaspésien, édition du 15 octobre 2014 ainsi que sur le site Internet de la Ville concernant la vente d'une niveleuse Caterpillar 140-G, année 1975, 9708 heures;

Considérant que suite à la réception de trois (3) soumissions respectivement au montant de mille cinq cent dollars (1 500 \$), mille trois cent cinquante-deux dollars (1 352 \$) et mille cent soixante-dix-sept dollars (1 177 \$), le Conseil municipal, par sa résolution 319-11-14, a résolu de n'accepter ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune des propositions reçues, et ce, compte tenu des offres qui ont été déposées comparativement aux revenus anticipés de cette vente ;

Considérant l'offre déposée par la suite de M. Gaétan Couture au montant de trois mille cinq cent deux dollars (3 502 \$), plus taxes, pour ladite niveleuse;

À ces causes, sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser la vente de la niveleuse Caterpillar 140-G, année 1975, à M. Gaétan Couture au montant de trois mille cinq cent deux dollars (3 502 \$), taxes en sus.

78-03-15

2. Autorisation de signature – Addenda au protocole d'entente – Fonds d'intervention stratégique (FISR)

Considérant qu'un protocole d'entente concernant la mise en œuvre d'un système de signalisation des principaux attraits de la Ville de New Richmond est intervenu le 28 mars 2013, entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville;

Considérant que ledit protocole prévoyait le versement du ministère d'une aide financière de cent mille dollars (100 000 \$) et que des argents sont toujours disponibles;

Considérant que le fonds d'intervention stratégique régional est à ce jour sous la responsabilité du ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations;

Considérant qu'il est souhaitable de reporter la date de fin du projet au 31 décembre 2015 et, par conséquent, la date de remise d'un rapport d'activités et d'utilisation de la subvention;

À ces causes, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville l'addenda au protocole d'entente concernant le Fonds d'intervention stratégique régional (FISR), et ce, afin de modifier la date d'échéance du projet au 31 décembre 2015.

79-03-15 3. Programme d'assistance financière – Fête nationale du Québec 2015 – Autorisation de signature

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser la directrice du Service des loisirs, ou sa représentante, à signer et déposer, pour et au nom de la Ville, une demande d'assistance financière auprès de la Société nationale des québécoises et québécois de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, et ce, pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2015 à New Richmond.

80-03-15 4. Autorisation de vente – Lot 1014-5

Considérant la volonté du promoteur de procéder au déménagement d'un bâtiment existant et à la construction de deux (2) bâtiments supplémentaires dans le parc industriel;

Considérant la volonté du Conseil de créer de la richesse et de l'activité dans ce secteur de la Ville;

Considérant le prix de vente des terrains défini initialement lors de la construction du parc industriel;

À ces causes, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser la vente à la compagnie Berthelot Immobilier – 9272-8377 Québec inc., d'un terrain situé sur le lot 1014-5, d'une superficie de 13 600 mètres carrés, au prix de 0,8611 \$ le mètre carré, soit un montant total de onze mille sept cent dix dollars et quatre-vingt-seize cents (11 710,96 \$), taxes en sus. De plus, d'autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents pertinents à cette vente.

81-03-15 5. Appel d'offres – Fourniture, livraison et installation de nouveaux luminaires DEL

Considérant l'appel d'offres publié sur le site SEAO et se terminant le 19 mars 2015, 10 h;

Considérant la réception de cinq (5) soumissions :

Soumissionnaires	Montant total (taxes incluses)
Fugère Électrique inc.	184 298,67 \$
Ardel Électrique inc.	220 491,40 \$
Le Groupe Ohméga inc.	222 171,62 \$
Richard Poirier & Frères Électrique Ltée	222 930,23 \$
Michel Guimont, Électricien	240 621,98 \$

À ces causes, sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'octroyer le contrat de fourniture, livraison et installation de nouveaux luminaires DEL à Fugère Électrique inc. au montant de cent quatre-vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-dix-huit dollars et soixante-sept cents (184 298,67 \$), taxes incluses, celui-ci étant le plus bas soumissionnaire conforme. Par le fait même, le maire et le directeur général sont autorisés à signer ledit contrat.

Il est également entendu que cet octroi de contrat est conditionnel à l'acceptation, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, d'un règlement d'emprunt subséquent ainsi que le versement d'une subvention de la part d'Hydro-Québec par le programme de soutien aux projets d'efficacité énergétique, volet Éclairage public à DEL, pour lesdits luminaires.

82-03-15

6. Règlement 972-15 approuvant des dépenses afin d'acquérir un système d'éclairage public au DEL et décrétant un emprunt au montant de cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent cinq dollars (197 405 \$), remboursable en dix (10) ans – Adoption

Sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le Règlement 972-15 approuvant des dépenses afin d'acquérir un système d'éclairage public au DEL et décrétant un emprunt au montant de cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent cinq dollars (197 405 \$), remboursable en dix (10) ans.

Période de questions (Affaires du public)

Aucune.

Levée de la séance

Tous les sujets ayant été discutés, la séance est levée.

Céline LeBlanc
Greffière

Éric Dubé
Maire